

Le Roc

Bulletin municipal 2022

St-Christophe-sur-Roc (D.S.) - La Panification



St-Christophe-sur-Roc (D.S.) - Le Bourg



St-Christophe-sur-Roc (D.S.) - L'Eglise



ST-CRISTOPHE-SUR-ROCC



www.stchristophesurroc.fr



Edito

Le conseil municipal de votre commune est heureux de vous présenter cette nouvelle édition du Roc.

Vous retrouverez dans ce bulletin l'actualité de votre village, des informations sur les services, les projets et les actions en cours, mais aussi les associations, un point sur l'état civil, le geste citoyen, les manifestations prévues en 2022 et bien sûr quelques histoires bien de chez nous ...

Bonne lecture à tous...

Sommaire :

- Edito	2
- Le mot du Maire	3
- Informations Administratives	4 et 5
- Etat-civil	6
- PLUI et SIGIL	7
- Chantier Participatif	8 et 9
- Aménagement du Cimetière de St Christophe	10
- Manifestations à venir	11
- La page des Associations du Roc	12
- CSC du Val de Gâtine et CCVG	13
- PCAET de la Gâtine	14
- SICTOM	15
- Nos moulins	16

N'hésitez pas à contacter notre site internet :
www.stchristophesurroc.fr
Ou flashez ce code avec votre smartphone !





Le mot du maire

Chères Christophoriennes, chers Christophoriens,



En 2021, tous nos projets ont été ralentis par la crise sanitaire. Mais, la détermination du conseil municipal a permis d'avancer sur plusieurs chantiers. Ainsi, l'aménagement du Cœur de bourg a fait l'objet d'un avant-projet adopté par le conseil municipal. La période actuelle est consacrée à la recherche de financement auprès des partenaires habituels : Département, Région, Etat, Région et Banque des territoires. Dans ce cadre, l'amélioration des toilettes publiques est une priorité. Les recommandations de l'Architecte des bâtiments de France seront respectées compte tenu de la proximité de la Croix de cimetière. Le chantier participatif, composé de bénévoles, s'est réuni à plusieurs reprises pour embellir les abords de la rivière souterraine, notamment en plantant des haies. Enfin, en 2021, la plupart des parcelles du lotissement municipal « Les jardins du Fombrellier » ont été vendues à des particuliers.

En ce début d'année 2022, la crise sanitaire reste encore contraignante pour la poursuite des activités municipales, associatives et scolaires. Nous avons été obligés d'annuler les traditionnels vœux de la municipalité. Ils seront adressés aux christophoriennes et aux christophoriens par la voie du bulletin municipal. Nous maintenons une coopération étroite avec La Chapelle Bâton dans le cadre du RPI (regroupement pédagogique intercommunal). L'école reste la priorité du Conseil municipal. Par ailleurs, nous soutenons régulièrement les associations qui rencontrent des difficultés pour remobiliser leurs adhérents. Nous n'oublions pas les commerces de Montplaisir et les artisans de la commune qui savent pouvoir compter sur l'écoute et l'appui des élus. Par ailleurs, la collaboration étroite avec la gendarmerie de Champdeniers vise à limiter les incivilités. Enfin, le premier trimestre 2022 sera consacré à l'élaboration du budget communal. La prudence sera dominante compte tenu de la contrainte qui pèse sur les communes rurales.

Quels sont les projets pour 2022 ? Les travaux de l'aménagement du Cœur de bourg commenceront en 2022 et s'étaleront sur quatre années. Le suivi prendra appui sur le Conseil participatif et le Comité de pilotage. Les animations de la commune par Culturoc, l'Association de parents d'élèves, l'Association communale de chasse agréée (Acca) et la Compagnie Carabosse sont très précieuses. Comme tous les deux ans, nous accueillerons un groupe de jeunes musiciens européens début juillet 2022 grâce au programme « Eurochestries ». Nous espérons pouvoir organiser en juin 2022 les « 3èmes Estivales sur Roc », dont les deux premières éditions avaient été très appréciées.

L'aménagement du Plan d'eau est très attendu par les habitants. La collaboration est fructueuse avec Marie-Pierre Missioux, maire de Cherveux et présidente du Conseil syndical du Plan d'eau. L'ouverture d'un accrobranche a été un réel succès. Enfin, l'équipe municipale tient son engagement tendant à assurer une présence dans tous les lieux où se prennent les décisions concernant Saint Christophe sur Roc : Entente intercommunale, Communauté de communes Val de Gâtine, Syndicat du Pays de Gâtine, Département, Région et Association des maires ruraux des Deux-Sèvres.

Et bienvenue aux nombreux nouveaux christophoriens qui nous ont rejoints. Merci d'avoir choisi notre commune.

Le maire
Yves Attou



Informations Administratives

**les coordonnées de la mairie : Mairie, 12, Rue des Écoles
79220 Saint Christophe sur Roc
Tél : 05 49 05 21 19 ou 09 79 51 59 52
Nouveau mail : mairie@stchristophesurroc.fr**



1/ FONCTIONNEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE :

Les Horaires de la Mairie : 08h00-12h00 // 14h00-17h00, les lundis, mardis, jeudis, vendredis
Fermé le mercredi.

Avec les moyens de communication actuels, certaines démarches peuvent se faire par téléphone et internet. N'hésitez pas à appeler le secrétariat, des déplacements peuvent ainsi être évités.

Les dates de fermetures exceptionnelles du Secrétariat, sont affichées aussi longtemps que possible à l'avance, sur le panneau d'affichage de la mairie.

2/ DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Les guichets des cartes grises et des permis de conduire de la préfecture sont définitivement fermés et les dossiers qui arrivent par courrier sont retournés à leur envoyeur sans avoir été traités.

Toutes les démarches concernant les cartes nationales d'identité, les passeports, les permis de conduire et les cartes grises sont maintenant accessibles sur internet sur les sites ci-dessous :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet, 8 points numériques ont été créés dans le département des Deux-Sèvres, dont un sous le nom de France Services situé à la Poste de Champdeniers, 1 Place du Maréchal Juin 79220 Champdeniers. Tél : 05 49 25 87 77. Horaire d'ouverture : 9h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi et 9h-12h le samedi.

Vous trouverez, également, toutes les informations utiles sur toutes ces démarches sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres à la rubrique « démarches administratives ».

Le secrétariat de mairie se tient, également, à votre disposition pour tout renseignement.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE / PASSEPORTS :

Nous vous rappelons que la mairie de Saint-Christophe sur Roc n'est plus habilitée à traiter les demandes de passeport depuis avril 2010 et de carte d'identité, depuis le 15/03/2017.

Cependant, elle peut délivrer les formulaires à renseigner. Si vous faites une pré demande en ligne par internet, le formulaire n'est pas nécessaire.

La mairie la plus proche, pour vos demandes de passeport et de cartes d'identité, est celle de CHAMPDENIERS.

La première démarche à faire est de prendre rendez-vous sur le site « rendezvousonline.fr ».

Il est préconisé de faire votre pré-demande sur le site « franceconnect.gouv.fr » et de l'imprimer et joindre les documents nécessaires à votre demande et nous les transmettre lors de votre rendez-vous.

Il faut compter ¼ heure pour une demande. Les délais sont très variables selon les périodes.

Vous trouverez sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/>, rubrique « démarches administratives, CNI »

3/ INSCRIPTION A L'ECOLE :

Pour une inscription à l'école communale, à la garderie et à la cantine fournir, au secrétariat de mairie de **la commune de résidence** :

Copie du livret de famille complet

Copie des vaccins du carnet de santé

Fiche d'inscription à retirer à la mairie

4/ CITOYENNETE :

Les personnes s'installant nouvellement sur la commune doivent penser à se présenter à la mairie aux fins de reconnaissance administrative.

5/ ORDURES MENAGERES :

Un flyer du SICTOM a été envoyé par voie postale fin 2021

6/ info sur les nids de frelons et l'adhésion de la commune à FDGDON

La commune adhère à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Cette adhésion permet à nos administrés de bénéficier de tarifs préférentiels pour la destruction des nids de frelons : exemple : Lutte contre les frelons asiatiques, forfait déplacement + intervention : 99 € tarif adhérents contre 115 € non adhérents Se renseigner auprès du secrétariat de mairie.



7/ LE RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS :

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après la Journée De Citoyenneté (J.D.C), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet **l'inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Fournir : Copie de la Carte d'identité + Copie du livret de famille + Justificatif de domicile + Diplômes éventuels

8/ LES PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le Pacte Civil de Solidarité est transféré des Tribunaux vers les mairies. Il reste, également, à la charge des notaires.

Liste des pièces à fournir

La photocopie* de la carte nationale d'identité

1 justificatif de domicile (facture EDF/Téléphone-eau / avis d'imposition)

Un acte de naissance avec indication de filiation datant de moins de 3 mois

La convention de PACS

Une déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa 15428*01)

Une attestation sur l'honneur d'adresse commune (cerfa 15431*01)

Une attestation sur l'honneur d'absence de parenté ou d'alliance (cerfa 15432*01)

La démarche

Dépôt du dossier complet en mairie pour instruction (présence des deux partenaires non obligatoire)

Prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire auprès du secrétariat de mairie

Déclaration du PACS (présence des deux partenaires obligatoire)

09/ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Une réforme de la gestion des listes électorales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de celui-ci.

Toute demande parvenue après cette échéance empêche le demandeur de participer à ce scrutin pour le premier comme pour le second tour.

Modes de dépôt de la demande d'inscription: Les demandes d'inscription sont déposées soit au moyen du formulaire d'inscription prévu à cet effet (Cerfa n° 12669*02), soit sur papier libre, accompagné des pièces permettant de justifier la nationalité, l'identité et l'attache avec la commune du demandeur.

Au titre de l'article R. 5, les demandes d'inscription peuvent être déposées par Internet via la télé procédure de demande d'inscription en ligne, accessible pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette demande d'inscription et les pièces jointes sont transmises au maire par l'intermédiaire du système de gestion du RED;

Toute demande d'inscription sur les listes électorales déposée par courriel et non effectuée via cette télé-procédure homologuée par le ministère de l'intérieur est irrecevable.

Pour toute précision quant aux inscriptions sur les listes électorales, demandez au secrétariat de mairie.

10/ En finir avec les incivilités

L'année 2021 a été riche en actes d'incivilités sur la commune.

Il est l'affaire de tous de se responsabiliser et/ou de responsabiliser les enfants et adolescents afin que notre commune rurale reste exempte de tout acte de destruction et/ou d'incorrection.

En cas de troubles graves à l'ordre public, il convient de saisir les autorités.

11/ Paiement des ordures ménagères :

Attention ! 4 factures dans l'année : pensez à ce rythme de facturation pour régler vos factures dans les temps.

12/ Respect de la vitesse réglementaire :

Trop de vitesse dans la zone réglementée à 50 km/heure : pensez à lever le pied de votre pédale d'accélérateur dans la zone communale et, de manière générale. Nos routes sont étroites et passantes.

Etat-Civil

Ils nous ont quitté :

Monsieur Robert BILLEAU, le 06/01/2021
Monsieur Pascal MIMEAU le 29/03/2021
Monsieur Marcel ROSSARD, le 10/08/2021
Monsieur Serge VENTURINI, le 18/08/2021
Monsieur Serge GAUDUCHEAU, 17/10/2021

Ils sont arrivés :

Maëlys BILLON, née le 02/03/2021
Maël HALBAUT SENECHAUD, né le 16/11/2021

Nous avons accueilli :

Monsieur GENET Jean-Philippe, Boisne
Monsieur Jérémy GODREAU, Le Bourg
Monsieur Patrick DESBIEY et madame Françoise SIMET, le Bourg
Monsieur Axel PERRIN et madame Pauline MAGNERON, le Bourg
Monsieur MAMES Patrice, Le Bourg
Madame Audrey MOIMEAU, Le Bourg
Monsieur TOUCHARD Maxime et Madame GORRY Emeline, le Bourg
Monsieur Cyril PRIGENT, Le Bourg
Monsieur Julien GIRAUD et madame Marie SAVIO, le Breuil
Monsieur BLO Alain et Madame BLO DELAVAUULT Corinne, Le Breuil
Madame Pauline VINCEDEAU et Monsieur BOLET Clément, Le Breuil
Madame FOURNIER Sonia, Montplaisir,
Madame BAFFRAUD Noémie, Montplaisir
Madame PEROTEAU Christine, Montplaisir
Madame ESCLAFER Valérie, Monsieur FOUBERT Lucas, Montplaisir
Monsieur Nicolas GUÉNET, Montplaisir
Madame PROVOST Nelly et Messieurs David et Jesse, Montplaisir
Madame Aurélie BONNET et Monsieur MORINEAU Jordan, Phlé
Monsieur GRIGNON François et Madame Lucille GRELLIER, Verdail

Mariage :

Stéphanie MARIE et Romain GANON, le 07/08/2021



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La communauté de communes Val de Gâtine a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val d'Egray lors du conseil communautaire du 23 juin 2020. Ce document de planification intègre les objectifs souhaités pour le territoire, les règles de constructibilité ainsi que les conditions d'occupation des sols. Il s'applique donc sur la commune de St Christophe sur Roc.

En complément, le droit de préemption a été instauré sur les nouvelles zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser). Lors des transactions immobilières, le dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est nécessaire sur ces zones.

Également, l'édification des clôtures en bordure de rue est désormais soumise à déclaration préalable. Le PLUi est consultable en version papier en mairie ou en ligne sur le site internet www.valdegatine.fr rubrique Vivre et habiter / Urbanisme

Questions pratiques :

-> Ce qui évolue : avec le PLUi les règles d'urbanisme sont harmonisées entre les communes, elles sont plus souples et privilégient l'insertion du projet dans son environnement.

-> Ce qui reste inchangé : les certificats et demandes d'autorisation doivent être déposés dans la mairie où se situe le projet. C'est le Maire qui signe les arrêtés afférents aux différentes autorisations déposées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie ou le service urbanisme de la communauté de communes au 05 49 25 64 11, ou par mail à communaute@valdegatine.fr



Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

Conformément à la loi ELAN, à compter du 1^{er} janvier 2022, les particuliers comme les professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisation directement en ligne (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir, DIA).

Pour les communes du Val de Gâtine, ces demandes doivent se faire obligatoirement via le guichet unique :

<https://gnau-sieds.operis.fr>

Aucune demande transmise par mail ne sera traitée.

Il est toujours possible de déposer des dossiers en format papier auprès de la mairie, mais les avantages de la dématérialisation sont multiples :

un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment

plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes

des économies sur la reprographie en plusieurs exemplaires et l'affranchissement

Pour avoir les infos concernant le zonage et les infos cadastrales :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Pour tout renseignement sur vos droits en matière d'urbanisme :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Le conseil municipal a voté en faveur d'une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.

Elle a pour but de limiter la naissance de chats errants et ainsi d'ici quelques années de diminuer leur prolifération. Cette campagne est l'occasion pour nous de sensibiliser Christophoriens et Christophoriennes sur l'importance de faire des adoptions responsables d'animaux .

On aime leur faire des câlins et des caresses mais ce n'est pas seulement ça. On a aussi une obligation de protection et de bien être, cela passe par l'identification et la stérilisation de nos chats afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent de façon incontrôlée et éviter ainsi la surpopulation et les abandons.



CHANTIER PARTICIPATIF DE SAINT CHRISTOPHE

Une équipe, des rencontres dans l'action et la réalisation et la bonne humeur !
Pour aujourd'hui, demain et les générations futures...

Pré communal de La Roche : dans une nature préservée, aménagement d'un espace de repos, découvertes, rencontres, partages, à deux pas du centre bourg ; point de départ de randonnées, sur terre et sous terre, La Roche deviendra un point central du patrimoine et de la vie de la commune.

Le chantier participatif s'est mobilisé sur le projet.



En 2021
160 arbres et
arbustes ont
été plantés



En 2022, un verger communal sera planté.
Dans quelques années, le verger produira les fruits pour la cantine de l'école...

Le site de La Roche fait partie intégrante du projet de cœur de bourg en phase de conception et recherche des financements. Le chantier participatif sur les espaces nature permet d'avancer sur les plantations et aménagements à portée des compétences de chacun. Chacun y est bienvenu et... Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes productifs et plus les réalisations avancent !

Le fleurissement et aménagement du lieu se poursuivront dans le respect de la nature et de sa multitude d'occupants, bêtes de l'air, de l'eau, de la terre dont nous faisons partie



Le cours de la rivière gêné par des arbres morts et des amas importants de sables a été désobstrué et désensablé



RIVIERE ET LAVOIR DE LA ROCHE



En 2022, Les murs de soutènement de la rivière et murets seront restaurés.



En partenariat avec PROM HAIES et DSNE, les actions sont conduites dans le cadre de la TRAME VERTE BLEUE ET NOIRE

CIMETIERE SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

Le cimetière de Saint Christophe fait l'objet d'un projet d'aménagement et végétalisation des espaces qui s'étalera jusqu'en 2023. Différents aménagements seront réalisés dans l'objectif d'honorer les défunts et améliorer l'accueil des usagers

Aménagement des espaces



Points d'eau supplémentaires et lieux de pause



Plan du cimetière actualisé



Création d'un jardin du souvenir

Pour répondre aux évolutions des choix funéraires, le cimetière proposera des concessions et espaces communs de dispersion des cendres (appelé jardin du souvenir), en complément et prolongement du colombarium. L'ensemble sera végétalisé.



Végétalisation des espaces



AVANT



Enherbement progressif des allées

Plantations arbres, arbustes et fleurissement des murs

L'arrêté du 21 /01/2021 confirme l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les lieux privés et publics dont les cimetières. Les communes ont donc obligation d'adapter la gestion des cimetières à la réglementation. En respect de la législation, la commune abandonne progressivement en 2022 l'utilisation des pesticides et modifie les techniques d'entretien plus respectueuses de l'environnement et de la santé des usagers et professionnels intervenant dans le cimetière .

Les allées seront progressivement enherbées avec des semences adaptées. Un temps d'expérimentation des types de semences appropriées sera mis en place avec des carrés tests.



APRES

Les photos (cimetière de Niort et autres communes des Deux Sèvres) sont utilisées pour exemple. Les choix formels seront adaptés au cimetière communal.

Manifestations à venir...



Dimanche 21 Mars 2022 : Vide-greniers de l'A.P.E au plan d'eau

Samedi 26 Mars 2022 : Loto de Culturoc

01 Mai 2022 : promenade nocturne animée par le CPIE

08 Mai 2022 : Fête de la Victoire de 1945

Dimanche 15 Mai 2022 : Vide-greniers organisé par Culturoc

Juin 2022 : Fête de la musique organisé par CULTUROC

Vendredi 24 Juin 2022 : Marché fermier

25 Juin 2022 : Fête des écoles de l'A.P.E.

Le vendredi 8 Juillet 2022 à 20h30 : Festival des Eurochestries

Le 14 Juillet 2022 :

Repas offert par la municipalité et organisé par CULTUROC

Fin Août 2022 :

Les 24 heures des Guidons du Roc (course de mob et solex)

En Septembre : Spectacle avec CARABOSSE (A confirmer)

Le 11 Novembre 2022 : Fête du souvenir de l'armistice 1918

Dimanche 27 Novembre 2022 : Repas choucroute organisé par CULTUROC

En Décembre 2022 : Fête de Noël de l'A.P.E.

Dimanche 17 Décembre 2022 : Fête des lumières et vin chaud organisés par Culturoc

Bien entendu cette liste n'est pas exhaustive et les dates ne sont pas définies car nous espérons tous que ce calendrier sera plein et que ces fêtes se réaliseront pour que renaisse l'espoir de se retrouver tous ensemble



La page des Associations du Roc



L'association **CULTUROC**, régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, sise à la mairie, Rue des Ecoles, 79220 Saint Christophe sur Roc.

Cette association composée de bénévoles compte une douzaine de personnes. La présidence est assurée en la personne de M. Pascal DUPUIS.

L'association **CULTUROC** a pour but d'animer la vie des habitants de la commune de Saint Christophe sur Roc en leur proposant différentes manifestations tout au long de l'année.

Les manifestations organisées par Culturoc sont de différentes natures : Lotos, Vide-grenier, marché fermier, Repas du 14 juillet, repas choucroute, Halloween, vin chaud, vœux association, etc...

Les années 2020 et 2021 ont été des années particulières du fait de la pandémie (covid-19) qui nous a amené à annuler toutes les manifestations programmées. Culturoc espère pouvoir reprendre les activités sur l'année 2022 dès que la situation sanitaire le permettra.



L'Association des Parents d'Elèves (APE) est l'association qui organise le spectacle de Noël et la kermesse pour les enfants des écoles de La Chapelle Bâton et St Christophe Sur Roc.

De plus, elle aide à financer les sorties scolaires en recueillant des fonds aux travers de diverses manifestations comme le vide-greniers de la Chapelle-Bâton ou la vente de jus de pomme artisanal.



Les dates prévues des manifestations pour l'année 2022 sont :

- Vide-greniers au plan d'eau : dimanche 21 mars 2022
- Fête des écoles de Saint Christophe et La Chapelle-Bâton : 25 juin 2022

Bonne année 2022 à tous !

Le président, JEREMY BELEAU

ape.stchristophe.lachapelle@gmail.com



☎ 07 73 63 05 60

✉ lesguidonsduroc@laposte.net

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL DE GATINE



Horaires à l'accueil du CSC :

Mardi : de 9h à 10h30 et de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Jeudi : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

En période de vacances scolaires : DU MARDI AU VENDREDI 9h-12h30

Halte Garderie Les Bootchoos :

La Halte Garderie est ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h :

Pour tout renseignement vous pouvez joindre le 05.49.25.65.10

Cet espace permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure par des activités d'éveil, de jeux et de temps de vie collectif. C'est aussi un lieu d'accueil et de socialisation, destiné aux enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

✦ L'accueil des enfants se fait de manière occasionnelle pour une heure au minimum.

✦ Trois professionnelles sont chargées de l'accueil et de l'animation

✦ Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles

Cinéma :

Si vous êtes passionné par le cinéma, venez rejoindre l'équipe des bénévoles.

Lieux, jours et heures :

1 jeudi sur 2, à la salle des fêtes de Champdeniers

Tarifs :

- 5.50 € (adultes)

- 4€ (moins de 16 ans)

Pour tous renseignements, vous pouvez venir au CSC, Place Porte St Antoine à Champdeniers ou téléphoner au 05.49.25.62.27 ou encore envoyer un mail à : contact.valdegray@csc79.org

Site internet : <http://valdegray.csc79.org> (ou flasher le code plus haut avec votre smartphone !)

Le Centre Socio-Culturel du Val d'Egray vous souhaite ses meilleurs vœux !



BIBLIOTHEQUE

St Christophe sur Roc

Ouverte à tous les habitants
des communes environnantes

Jours et Horaires d'ouverture

- 1^{er} et 3^{ème} **Mardi** du mois de 16h30 à 18h30
- 3^{ème} **Samedi** du mois de 10h à 11h
- La bibliothèque est fermée pendant les périodes de vacances
 - Prêt mensuel
 - Emprunt jusqu'à 4 livres
 - Pour emprunter en dehors des heures d'ouverture, appeler le 06 81 56 84 14

Attention : les livres empruntés à la bibliothèque doivent être rendus à la bibliothèque et non déposés dans les boîtes à livres .

Consignes sanitaires

- Pass sanitaire
- Masque obligatoire
- Gel à disposition à l'entrée de la bibliothèque



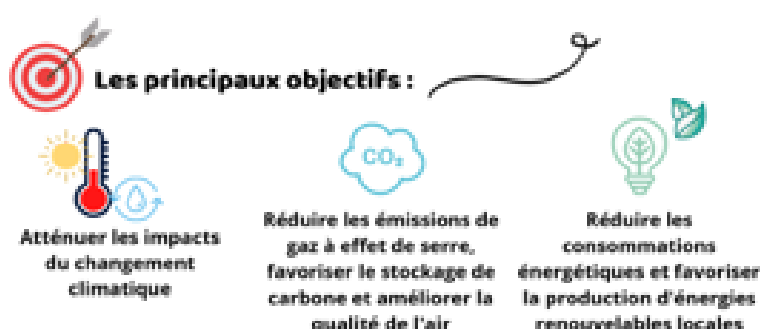
**Sensibles à l'impact du dérèglement climatique en Gâtine,
le PETR et les 3 communautés de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, de
Parthenay-Gâtine et de Val de Gâtine se mobilisent !**

D'ici la fin du siècle, si on se réfère aux différents rapports du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur L'Evolution du Climat) réalisés entre 1990 et 2021, notre territoire risque de subir un réchauffement qui pourrait entraîner un assèchement des sols, une augmentation des journées chaudes et une hausse de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques. Certaines ressources et activités de Gâtine pourraient alors en être impactées (gestion des eaux, exploitation des sols, biodiversité, pratiques agricoles et culturelles, cadre de vie,...).

En 2019, un diagnostic territorial a été réalisé, permettant de mieux appréhender les enjeux du réchauffement climatique en Gâtine. Aujourd'hui, élus intercommunaux et communaux travaillent ensemble à la réalisation d'une stratégie globale, déclinée en plans d'actions territorialisés pour répondre à ces défis.

Planifier pour maîtriser

D'Airvault à Coulonges sur l'Autize, de Saint-Germier à Amailloux, de nombreuses actions visant à atténuer notre empreinte carbone ont été enclenchées, ou sont en cours de réalisation, aussi bien à l'initiative des collectivités locales, de partenaires privés, associatifs que des habitants. L'objectif est d'en définir de nouvelles, à mettre en œuvre sur les 6 prochaines années, sur chaque intercommunalité.



Construire un Plan Climat Air Energie territorial de Gâtine (PCAET) répond donc une démarche réfléchie, concertée et misant sur la complémentarité des actions, qui nous concernent tous.

Tous mobilisés !

Elus, entrepreneurs, bénévoles, citoyens, jeunes et moins jeunes ... votre participation compte. Vous pouvez vous connecter sur notre site pour répondre à un questionnaire en ligne qui ne vous prendra que quelques minutes !



Réunions publiques, ateliers participatifs, autres questionnaires en ligne, actions de sensibilisation et de communication, ... suivront très prochainement, pour construire ensemble la Gâtine de demain.



Suivez toute l'actualité du PCAET sur le site du Pays de Gâtine

Rubrique «Nos missions»

→ « Plan Climat Air Energie Territorial »

Renseignements : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - pays-de-gatine@gatine.org

« Le Meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

La facturation de la redevance d'enlèvement des déchets

La facturation est faite au trimestre depuis le 1^{er} janvier 2021 (1^{er} trimestre = facturation en avril, 2^e trimestre = facturation en juillet, 3^e trimestre = facturation en octobre et 4^e trimestre = facturation en janvier) et varie en fonction du nombre de personnes qui occupe le logement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'utilisateur est redevable en fonction de son utilisation du service, c'est ce qu'on appelle la redevance incitative. Concrètement, le montant de la facture est divisé en deux parties :

Part fixe : qui correspond à l'abonnement et à l'accès aux services (collecte en porte à porte, collecte en apport volontaire et accès en déchetterie)

Part variable : qui correspond au nombre de levée du bac vert à ordures ménagères (voir tarifs).

L'utilisateur est tenu de signaler tout changement de sa situation et au sein de son foyer avec les justificatifs nécessaires, dans un **délai maximal de deux mois** suivant l'évènement générateur, actant le changement.

La prise en compte des changements s'effectue selon la règle du prorata temporis, c'est-à-dire en fonction de la durée d'utilisation du service :

Arrivée ou départ : la facturation est faite au mois. Tout mois commencé est dû.

Naissance : un bébé sera pris en compte à partir du mois qui suit sa naissance.

Décès : la redevance cessera à compter du mois précédent le décès de l'utilisateur.

*Afin d'éviter tout retard de paiement,
pensez à nous contacter pour mettre en place le prélèvement automatique trimestriel de vos factures.*

La collecte des déchets

NOUVEAU : à compter du 01 janvier 2022, la collecte des déchets en porte à porte (bac vert pour les ordures ménagères et bac jaune pour les emballages) se fera en alternance, une semaine sur deux conformément au calendrier de collecte joint au SICTOM Infos.

La collecte des déchets en points d'apport volontaire (accès aux colonnes de tri) concerne le verre et les papiers exclusivement. Ces colonnes de tri sont placées à proximité des lieux publics sur chaque commune.

La collecte en déchetterie est accessible via un badge magnétique, propre à chaque foyer, sur lequel l'utilisateur dispose de 20 passages par an avec la possibilité de le recharger de 5 passages supplémentaires gratuitement. Ce badge est à conserver d'une année sur l'autre et se recharge automatiquement tous les 1^{ers} janvier de chaque année.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par téléphone au 05 49 06 81 45 ou par mail : service.orduresmenageres@valdegatine.fr.

Retrouvez toutes les dernières actualités sur notre site internet : www.valdegatine.fr



Préservez notre planète, elle nous le rendra...

Nos moulins



Extrait du plan cadastral de 1835



Le champ du Grand moulin à vent

En 1809, le Grand Moulin à eau (2 roues) fabriquait 400 kg de farine par jour mais fonctionnait, la plupart du temps, seulement 6 mois par an, quand il y avait suffisamment d'eau. Le Grand Moulin à vent, qui a complètement disparu, produisait 200 kg de farine par jour.

Le rôle du moulin à vent était de suppléer le moulin à eau en période de manque d'eau ou de gel. Dans les Deux-Sèvres, nous avons 466 moulins ! Un moulin pour 150 personnes environ ! Un bel exemple de production locale essentiellement liée au territoire.

En France, 100 000 moulins fonctionnaient en 1809, seulement 1500 moulins en activité en 1981.

Ce petit coin de verdure, arrosé et venté, vivait au rythme des roues et des ailes. Tout près, on y voyait aussi le moulin à eau de La Truite (1 roue) avec son moulin à vent. On y faisait un commerce de meunerie. De la richesse ? Beaucoup de vie et surtout de la joie, même si le travail pouvait être pénible. Dur labeur nécessitant aussi une surveillance soutenue des ailes ou des meules.

Le Grand Moulin à vent a disparu ! Qu'est devenue cette terre qui vibrait autrefois sous le vent et le pas des mules ? Où chacun apportait les récoltes tant espérées. Un paysan d'aujourd'hui y récolte peut-être les plus beaux épis ! Mais non, *ol ét ùn pati*, c'est une pâteure !

Des images s'entremêlent, celles de toutes les sortes de graines de blé semées sur notre commune au XVII^e ème, à proximité de la vigne et des noyers, mais aussi cette image de famine au XVIII^e ème, ce cri déchirant qui nous envahit à la lecture des lettres de doléances, nos 16 cultivateurs avec leurs mauvaises récoltes ... l'arrivée au XX^e ème, des machines au service des hommes avec la destruction de nombreux arbres pour laisser passer une mécanisation plus performante et enfin cette image aux couleurs si douces, de champs à perte de vue, où les épis ondulent.

Sur notre commune, nous avons aussi le moulin à vent de l'Houmelière qui fonctionnait en 1809. Il produisait 200 kg de farine à la journée, mais il a disparu. Notre seigneur de l'Houmelière de Saint Christophe sur Roc, qui a souvent oublié de nous protéger, a disparu aussi ! Nous avons 3 moulins à vent et 3 moulins à eau (sans compter, bien sûr, les moulins produisant l'huile) sur notre commune.



Boulite, au moulin à eau de l'Epave, où tournait une roue, permettant la fabrication de 200 kg de farine par jour, en 1809. C'était probablement le plus ancien de nos moulins. Cette porte a perdu de sa hauteur lors du rehaussement de la cour.



Çhés moulins, pr nous àutres, ol étét notre vivanjhe !

Le moulin à vent de la truite, l'ancêtre de l'éolienne.

Références

Analyse des moulins en 1809

Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest Claude Rivals

ADANE Association pour le Développement de l'Archéologie sur Niort et les environs